



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 3 JUILLET 2018

## Hauts-de-Seine Habitat décide son passage en comptabilité commerciale au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et anticipe les évolutions du secteur du logement social

Réuni en séance le 26 juin dernier, le Conseil d'administration a adopté le projet de passage de Hauts-de-Seine Habitat en comptabilité commerciale au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce changement de régime comptable répond aux évolutions récentes et à venir du secteur du logement social en profonde mutation. Il s'agit également de la volonté du 1<sup>er</sup> bailleur social des Hauts-de-Seine d'améliorer les services rendus aux locataires en matière notamment de modernisation et de diversification des moyens de paiement.

«Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique » Ce projet de loi dit ELAN, adopté en première lecture le 12 juin 2018 par l'Assemblée nationale, figure parmi les récentes évolutions du secteur du logement social. Il prévoit en son article 28 (I-9°) le passage en comptabilité de commerce de tous les offices publics de l'habitat d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour anticiper ces mutations et garder le contrôle de la mise en œuvre d'une telle réforme, le Conseil d'administration a jugé pertinent de prévoir, dès aujourd'hui, ce changement, en l'inscrivant dans la dynamique et la double volonté de Hauts-de-Seine Habitat d'atteindre l'excellence de la performance durable et de la qualité de service et, d'être un organisme public exemplaire par sa modernisation et sa maîtrise des processus.

En adoptant le régime de comptabilité commerciale au 1<sup>er</sup> janvier 2019, Hauts-de-Seine Habitat anticipe une nouvelle fois l'histoire après avoir été le premier Office de France à dématérialiser intégralement sa chaîne comptable dès 2014 et à supprimer les encaissements en espèce. Cette adaptation permet à Hauts-de-Seine Habitat de disposer de ses propres structures comptables et de maîtriser intégralement toute la chaîne de la comptabilité, des règlements et des encaissements. En effet, depuis sa création c'est le Trésor Public qui gère, en exécutant les écritures comptables passées par Hauts-de-Seine Habitat, les flux de trésorerie résultant de son activité.

L'objectif est de faciliter l'action de Hauts-de-Seine Habitat par une circulation plus fluide de l'information entre les différents acteurs de la chaîne comptable et financière permettant des réajustements opérationnels plus rapides. Cette démarche vise aussi à renforcer la qualité de service rendu aux locataires par la modernisation et la diversification des moyens de paiements et par une meilleure réactivité et un meilleur suivi des situations individuelles de locataires.

**À propos de Hauts-de-Seine Habitat :** le 1<sup>er</sup> bailleur social des Hauts-de-Seine a en gestion près de 45 000 logements répartis sur 34 des 36 communes du département. L'OPH compte 850 collaborateurs engagés notamment dans les 9 directions de proximité, regroupées en 4 Directions territoriales, pour mener à bien leurs missions techniques et administratives au service des communes et de leurs habitants.

### CONTACT PRESSE

Guillaume SEIGNÉ, Responsable communication  
Tél. : 01 47 57 31 77 – [guillaume.seigne@hdshabitat.fr](mailto:guillaume.seigne@hdshabitat.fr)

Adel AIT OULAHYAN, Chargé de communication  
Tél. : 06 61 60 34 93 – [adel.aitoulahyan@hdshabitat.fr](mailto:adel.aitoulahyan@hdshabitat.fr)